

**COMMUNE
CIEZ (Nièvre)
58220**

Date de la convocation : 08 Septembre 2021

Nombre de conseillers

- en exercice : 09
- présents : 07 (06 pour la délibération 2021/038)
- exprimés : 08 (07 pour la délibération 2021/038)

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Le 13 septembre deux mil vingt et un, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CIEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DENIZOT, Maire.

Etaient présents : Mr François DENIZOT, Mr Christophe TISSIER, Mr Michel MAROTTE, Mr Guillaume BLANCHARD, Mr Sébastien DIETZ (est arrivé à partir de la délibération 2021/039), Mr Patrick MARE, Mme Nadine ROLLET.

Etaient absents : Mme Christine LAMARRE qui a donné procuration à Mr François DENIZOT, Mr Raynald LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : Mme Nadine ROLLET.

Après avoir vérifié le quorum et procédé au contrôle des délégations de vote M. le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 01 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

➤ DEVIS POUR L'ACQUISITION DE RAYONNAGES POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE- délibération n°2021/038

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer concernant l'acquisition de rayonnages pour la bibliothèque de l'école. Un devis de 1 471,04€ HT soit 1 765,25€ TTC a été proposé par la société Manutan Collectivités pour des modèles identiques à ceux déjà existants à l'école.

Il précise qu'il s'agit de mobilier spécialement conçu pour les enfants d'où le prix élevé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis la société Manutan Collectivités d'un montant de 1 471,04€ HT soit 1 765,25€ TTC pour l'acquisition de rayonnages pour la bibliothèque de l'école.

Pour : 07 Contre : 0 Abstention : 0

➤ ABANDON ACHAT NETTOYEUR HAUTE PRESSION AUX ETS ALABEURTHE ET ACCEPTATION DEVIS ETS MARECHAL - délibération n°2021/039

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la non réception du nettoyeur haute pression de la part des Ets ALABEURTHE. Le devis adressé le 17 Mars 2021 avait été validé par la délibération 2021/015 lors du Conseil Municipal du 15 Mars 2021.

Il précise que ce matériel étant indispensable pour l'avancement des travaux du service technique il convient d'abandonner l'achat auprès des Ets ALABEURTHE et se diriger vers un autre fournisseur.

Un devis de 2 301,00€ HT soit 2 762,20€ TTC a été proposé par les ETS MARECHAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le devis des ETS MARECHAL d'un montant de 2 301,00€ HT soit 2 762,20€ TTC pour l'acquisition d'un nettoyeur haute pression.

Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

➤ DESIGNATION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DU CONSEIL AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS ET DES COMMISSIONS COMMUNALES SUITE A 2 DEMISSIONS - délibération n°2021/040

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner de nouveaux représentants du Conseil Municipal au sein des organismes extérieurs et des commissions communales suite aux démissions de Mmes Mélanie MERLIN et Julie EVE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne :

Commissions communales :

Commission des finances : Mr Sébastien DIETZ

Commission du personnel et gestion du matériel : Me Christine LAMARRE

Organismes extérieurs :

SIAEP : Mr Patrick MARE

SIRP : Me Nadine ROLLET

Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

➤ MAISON 4 RUE DE COSNE - FIXATION DU PRIX DE VENTE : délibération 2021/041

Mr le Maire présente au Conseil Municipal les estimations qui ont été faites pour la vente de la maison communale située 4, route de Cosne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-fixe à 73 000 euros net vendeur le prix de vente de la maison communale située 4, rue de Cosne,

-propose de confier la vente de la maison (sans exclusivité) aux agences immobilières suivantes : MARY Immobilier de Donzy et Century 21 de Cosne

Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

➤ MAISON 4 RUE DE COSNE - RESTITUTION CAUTION

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la restitution prochaine de la caution à la dernière locataire qui occupait cette maison.

Deux heures de nettoyage au karcher seront déduites de la caution en plus du temps passé au débroussaillage et à l'entretien du jardin.

➤ VENTE DU TERRAIN ZH178 A LA SOCIETE COMMUNALE DE CHASSE : délibération 2021/042

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'acquisition par la société communale de chasse de la parcelle ZH178 d'une superficie de 1 847m² située aux PRES MILLIEN.

Il s'avère que la cabane de chasse de la Société est implantée sur cette parcelle.

Lors de sa dernière assemblée générale du 5 septembre 2021 la société a modifié ses status comme suit : « Si le terrain situé sur la parcelle cadastrée ZH178 au lieu-dit Prés Millien, commune de Ciez, devient propriété de l'association, en cas de dissolution de celle-ci l'ensemble terrain-cabane reviendra de droit à la commune de CIEZ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 7 voix pour et 1 contre :

- décide de vendre la parcelle ZH178 (n° inventaire 194) d'une superficie de 1 847m² à la Société communale de chasse de CIEZ,
- fixe le prix de vente à 673,85€ net vendeur qui correspondait au prix de son acquisition par la commune, frais compris.
- autorise Mr le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette transaction.

Pour : 07 Contre : 1 Abstention : 0

➤ SUBVENTION A L'ENTREPRISE WENDELIN POUR PARTICIPER A L'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE JUSQU'A SON BATIMENT : délibération 2021/043

Mr le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Entreprise WENDELIN pour participer à l'extension du réseau d'eau potable jusqu'à son bâtiment situé au 13, route des Canats à CIEZ.

Le devis des travaux fourni par le SIAEP s'élève à 3 632,96€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 2 000€ à l'entreprise WENDELIN.

Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

➤ DELEGATION AUX SECRETAIRES POUR DELIVRER LES BONS D'ACHAT AUX ELUS ET AUX AGENTS COMMUNAUX AVEC UNE SOMME PLAFOND

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et plus précisément dans le domaine de la délivrance de bons d'achat par les secrétaires aux élus et aux agents communaux il est nécessaire de prévoir une délégation de signature à Mmes Virginie DOUDARD et Christine LEGENDRE ainsi qu'un montant plafond.

Le Conseil Municipal propose un montant plafond de 500€. Cette délégation de signature sera officialisée par un arrêté du Maire.

> PRISE DE DECISION SUR L'AVENIR DE LA MAISON COMMUNALE 2 RUE DE COSNE : délibération 2021/044

Mr le Maire évoque avec le Conseil Municipal la situation de la maison communale située 2, rue de Cosne et notamment les nouvelles mesures de la loi de transition énergétique qui vont contraindre les propriétaires de logements mal isolés à des travaux à l'horizon 2025.

Il ajoute à cela qu'en cas de non-renouvellement du bail actuel un courrier doit être adressé au locataire au plus tard en décembre 2021.

Au vu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre en vente la maison communale située 2 rue de Cosne

Pour : 08 Contre : 0 Abstention : 0

AFFAIRES DIVERSES

- Rdv géomètre pour division cadastrale des parcelles actuellement associées à la maison 4 rue de Cosne/vente d'une partie de la parcelle ZI169 à Mr et Mme LEBEAU
- Vente parcelle à Feuillot - délibération à prendre au prochain CM
- Accessibilité salle des fêtes : services de la Préfecture ok - devis à venir
- Mur du cimetière - accord de travaux
- Réseau électrique défectueux à Villegeneray. Planification des travaux par le SIEEEN.
- 16/09 : Soutien de l'hôpital de Clamecy
- 18/09 : ouverture de l'église de CIEZ pour les journées du patrimoine
- Courrier d'un administré pour proposer de réaliser des fresques dans le village

La séance est levée à 19h45